

Ministère
du travail,
de l'emploi,
de la formation
professionnelle
et du dialogue social

BULLETIN

Officiel

N° 12 - 30 décembre 2014



Travail
Emploi
Formation
professionnelle

Directeur de la publication : Joël BLONDEL

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15

Sommaire chronologique

Textes

3 décembre 2014

Arrêté du 3 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à M. Thierry NAUDOU ... 2

4 décembre 2014

Arrêté du 4 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à Mme Françoise BUFFET 3

8 décembre 2014

Arrêté du 8 décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi 1

9 décembre 2014

Arrêté du 9 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à M. Richard LIGER 4

17 décembre 2014

Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à M. Christian JEANNOT 5

Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Michel-Henri MATTERA 6

22 décembre 2014

Arrêté du 22 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Hervé DÉ GAILLANDE 7

23 décembre 2014

Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à M. Jean-Pierre BERTHET 8

Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à M. Jean-Claude MIMIFIR .. 9

Sommaire thématique

Textes

DIRECCTE

Arrêté du 3 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à M. Thierry NAUDOU ...	2
Arrêté du 4 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à Mme Françoise BUFFET	3
Arrêté du 9 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à M. Richard LIGER	4
Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à M. Christian JEANNOT	5
Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Michel-Henri MATTERA	6
Arrêté du 22 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Hervé DE GAILLANDE	7
Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à M. Jean-Pierre BERTHET	8
Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à M. Jean-Claude MIMIFIR ..	9

Nomination

Arrêté du 8 décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi	1
Arrêté du 3 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à M. Thierry NAUDOU ...	2
Arrêté du 4 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à Mme Françoise BUFFET	3
Arrêté du 9 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à M. Richard LIGER	4
Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à M. Christian JEANNOT	5
Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Michel-Henri MATTERA	6
Arrêté du 22 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Hervé DE GAILLANDE	7
Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à M. Jean-Pierre BERTHET	8
Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à M. Jean-Claude MIMIFIR ..	9

Pôle emploi

Arrêté du 8 décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi	1
--	---

Région

Arrêté du 3 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à M. Thierry NAUDOU ...	2
Arrêté du 4 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à Mme Françoise BUFFET	3
Arrêté du 9 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à M. Richard LIGER	4
Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à M. Christian JEANNOT	5
Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Michel-Henri MATTERA	6
Arrêté du 22 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Hervé DE GAILLANDE	7
Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à M. Jean-Pierre BERTHET	8
Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à M. Jean-Claude MIMIFIR ..	9

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Nomination Pôle emploi

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 8 décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de Pôle emploi

NOR : ETSD1481462A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu les articles L. 5312-4 et R. 5312-7 et suivants du code du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de Pôle emploi à compter du 20 décembre 2014 :

1. En qualité de représentants des administrations de l'État concernées :

a) Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

- membre titulaire : Mme Emmanuelle WARGON.
- membre suppléant : M. Hugues de BALATHIER.

b) Ministère des finances et des comptes publics :

- membre titulaire : M. Gautier BAILLY.

c) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- membre titulaire : M. Renaud RHIM.
- membre suppléant : M. Yves BEAUVOIS.

d) Ministère de l'intérieur :

- membre titulaire : M. Yves SEGUY.
- membre suppléant : M. François PESNEAU.

e) Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes :

- membre titulaire : Mme Aude MUSCATELLI.
- membre suppléant : M. Vincent BILLEREY.

2. En qualité de représentants des salariés :

a) Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

- membre titulaire : M. Éric AUBIN.
- membre suppléant : M. Maurad RABHI.

b) Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- membre titulaire : Mme Patricia FERRAND.
- membre suppléant : Mme Véronique DESCACQ.

c) Sur proposition de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

- membre titulaire : M. Stéphane LARDY.
- membre suppléant : M. Michel BEAUGAS.

d) Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

- membre titulaire : M. Cyril CHABANIER.
- membre suppléant : M. Éric COURPOTIN.

e) Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC) :

- membre titulaire : M. Franck MIKULA.
- membre suppléant : M. Didier DERNONCOURT.

3. En qualité de représentants des employeurs :

a) Sur proposition du Mouvement des entreprises de France :

– membres titulaires : M. Jean-François PILLIARD, M. Antoine FOUCHER.

– membres suppléants : M. Pierre-Matthieu JOURDAN, Mme Houria SANDAL-AOUIMEUR.

b) Sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :

– membre titulaire : M. Jean-Michel POTTIER.

– membre suppléant : M. Georges TISSIE.

c) Sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA) :

– membre titulaire : M. Patrick LIEBUS.

– membre suppléant : M. Pierre BURBAN.

4. En qualité de personnalités qualifiées :

M. François NOGUE.

M. Jean-Luc TAVERNIER.

5. En qualité de représentant des collectivités territoriales :

– membre titulaire : Mme Laurence DEMONET.

– membre suppléant : M. Claude JEANNEROT.

Article 2

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait à Paris, le 8 décembre 2014.

Pour le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social et par délégation :

*La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,*

E. WARGON

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 3 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à M. Thierry NAUDOU

NOR : ETSF1481459A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à compter du 15 décembre 2014 ;

Vu l'avis en date du 2 décembre 2014 du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Thierry NAUDOU, directeur du travail, secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, est chargé de l'intérim de l'emploi du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine à compter du 15 décembre 2014.

Article 2

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 3 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*
J.-P MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P MIMEUR

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 4 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à Mme Françoise BUFFET

NOR : ETSF1481460A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France ;

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Françoise BUFFET, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, est chargée de l'intérim du responsable de l'unité territoriale des Yvelines à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

Pendant l'intérim, Mme Françoise BUFFET peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions du 3^o de l'article 2 et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Nanterre et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 3

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 4 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 9 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à M. Richard LIGER

NOR : ETSF1481461A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon ;

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Richard LIGER, responsable de l'unité territoriale du Gard, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale de la Lozère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Richard LIGER peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions du 3^o de l'article 2 et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Nîmes et Mende.

Article 3

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 9 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à M. Christian JEANNOT

NOR : ETSF1481463A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Le préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle, ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Christian JEANNOT, directeur départemental de 1^{re} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, est chargé de l'intérim de l'emploi du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 17 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Michel-Henri MATTERA

NOR : ETSF1481464A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre des outre-mer,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, et notamment son titre I^{er}, chapitre III ;

Vu le décret du 5 février 2013 modifié portant nomination (inspection générale des affaires sociales) ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 portant nomination de M. Hartmann Tahri en qualité de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 confiant l'intérim partiel de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Patrick Martin ;

Constatant l'empêchement temporaire de M. Hartmann Tahri, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Le préfet de la Guyane ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Michel-Henri MATTERA, inspecteur général des affaires sociales, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane à compter du 12 janvier 2015, et durant toute la période d'empêchement de M. Hartmann Tahri.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Michel-Henri MATTERA peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement.

Article 3

L'arrêté du 3 novembre 2014 confiant l'intérim partiel de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Patrick Martin, dans la limite des actions d'inspection de la législation du travail, d'organisation du système d'inspection du travail, et à M. Laurent Senn, pour les décisions portant homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, est abrogé à compter du 12 janvier 2015.

Article 4

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 17 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

La ministre des outre-mer,

Pour la ministre et par délégation :

*Le préfet, directeur général
des outre-mer,*

T. DEGOS

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 22 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Hervé DE GAILLANDE

NOR : ETSF1481465A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Alain Robert ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à compter du 5 janvier 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne ;

Le préfet des Côtes-d'Armor ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Hervé DE GAILLANDE, directeur du travail, responsable du pôle politique du travail, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à compter du 5 janvier 2015.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Hervé DE GAILLANDE peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions de l'article 2 et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Cesson-Sévigné et Saint-Brieuc.

Article 3

L'arrêté du 7 octobre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Alain Robert est abrogé à compter du 5 janvier 2015.

Article 4

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 22 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination
DIRECCTE
Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à M. Jean-Pierre BERTHET

NOR : ETSF1481466A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à compter du 5 janvier 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes ;

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et de la Haute-Savoie, ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jean-Pierre BERTHET, directeur du travail, responsable du pôle politique du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes à compter du 5 janvier 2015.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Jean-Pierre BERTHET peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions du 3° de l'article 2 et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Lyon et Annecy.

Article 3

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 23 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination **DIRECCTE** *Région*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 23 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à M. Jean-Claude MIMIFIR

NOR : ETSF1481467A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, et notamment son titre I^{er}, chapitre III ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2011 portant nomination d'un directeur adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe, chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises, emploi, économie ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Le préfet de Guadeloupe ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jean-Claude MIMIFIR, directeur du travail, directeur adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe, responsable du pôle entreprise, emploi, économie, est chargé de l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 23 décembre 2014.

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,*

J.-P. MIMEUR